

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Forgeot
Séance du 16 Avril 2026

Conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Absent(s) représenté(s) : 01
Absent(s) : 00

Date de la convocation :
10 avril 2026
Délibération n°
2026/20

Secrétaire de séance : ROY DE LACHAISE Ombeline

Objet de la délibération :
Approbation de l'honorariat de M. Norbert LABILLE, ancien Maire

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de :

DEGRANGE Olivier, Maire

Présents : BERTHELARD Virginie, BOISSOT Cyril, BUAN Nicolas, DOS SANTOS Cédric, DOS SANTOS Vera Lucie, MAUNY LABILLE Emilie, PEDREIRA Agostinho, ROY DE LACHAISE Ombeline et VERMEIRE Catherine
Procuration(s) : PILLOT Gilles (a donné pouvoir à DEGRANGE Olivier)
Absent(s) : Néant

Vu l'article L2122-35 du Code général des collectivités territoriales, indiquant que « l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins douze ans. (...)

L'honorariat ne peut être refusé ou retiré par le représentant de l'Etat dans le département que si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité.

L'honorariat des maires, maires délégués et adjoints n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal »,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la vie d'engagement de Monsieur Norbert LABILLE, ancien Maire, au service de la commune de Saint-Forgeot :

- en qualité d'adjoint au Maire de mars 1983 à juin 1995 ;
- en qualité de Maire de juin 1995 à mars 2026.

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil municipal d'approuver le dépôt auprès de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire d'une demande tendant à ce que l'honorariat soit conféré à Monsieur Norbert LABILLE, ancien Maire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le Conseil municipal décide**

- de demander à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire de bien vouloir conférer l'honorariat à Monsieur Norbert LABILLE, ancien adjoint au Maire et Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Ombeline ROY DE LACHAISE

Le Maire,
Olivier DEGRANGE

- Lachaise -

